

Rapport n°1 du Conseil synodal

Rapport concernant la motion du Synode de juin 2010 sur le recensement et la consolidation de l'ensemble des ressources de l'EREN

Au cours du dernier Synode de décembre 2010, il y a eu un vice de procédure en lien avec le rapport concernant la motion du Synode de juin 2010 sur le recensement et la consolidation de l'ensemble des ressources de l'EREN. La résolution 1 de ce rapport a été acceptée par 17 voix contre 16 et 4 abstentions. Or une personne a voté sans être députée. Le bureau du Synode demande à revoter cette résolution. Pour ne pas reprendre toute la discussion, un extrait de PV du 8 décembre 2010 est joint à la fin du rapport.

Motion "recensement de l'ensemble des ressources de l'EREN", en bref :

La motion dont le Synode de juin 2010 a voté la prise en considération demandait le recensement, la consolidation et la gestion de l'ensemble des ressources de l'EREN, incluant celles des paroisses. Le présent rapport montre l'intérêt de la motion et donne quelques idées sur son application pratique, tout en signalant les implications d'une éventuelle mise en vigueur. Le Synode doit se prononcer sur l'adoption effective de la motion.

1. Introduction

La motion déposée par la paroisse du Joran lors du Synode du 9 juin 2010 a la teneur suivante :
"Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011."

Le Synode a voté le 9 juin la prise en considération de la motion. Par cet acte, il chargeait le Conseil synodal de l'étudier et d'en faire rapport, ce qui est fait par le présent document. Sur cette base, il est invité à se prononcer sur l'adoption, ou non, de la motion.

2. La motion et les "Visions prospectives"

Les flux financiers au sein de l'EREN ont fait l'objet de plusieurs réflexions dans le passé. Ils ont été analysés dans les Visions prospectives I et II (juin et décembre 2007), en particulier. Depuis lors, certaines suggestions ont déjà trouvé réponse, comme par exemple l'harmonisation des pratiques en matière de frais professionnels. D'autres objectifs plus visionnaires sont encore en attente de concrétisation, comme par exemple ceux figurant en page 19 des visions prospectives I :

- La réduction de la taille de l'EREN permet de mettre au budget une somme réservée à des projets novateurs et de créer des postes en fonction de besoins de l'Eglise.
- Une nouvelle péréquation financière clarifie les compétences des paroisses et de la caisse centrale.

La motion reprend la volonté exprimée dans les Visions prospectives et va plus loin en lui donnant un caractère concret.

3. Vue d'ensemble des finances paroissiales

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble de la situation financière des paroisses. Les chiffres sont tirés des comptes rendus remis au Secrétariat général chaque année. Les montants sont exprimés en milliers de Francs, sauf pour les recettes par paroissien où les montants sont en Francs.

	Recettes 2007	Recettes 2008	Recettes 2009	par paroissien	Actifs 2007	Actifs 2008	Actifs 2009
BARC	219	150	151	(36.-)	566	586	564
Ch-de-Fds	450	986	433	(34.-)	1'567	2'020	1'950
La Côte	221	174	148	(40.-)	711	709	698
E2L	335	292	291	(37.-)	691	694	720
Hautes Joux	161	154	133	(22.-)	710	684	656
Joran	308	256	289	(39.-)	2'485	2'363	2'374
Langue all.	74	18	20	(74.-)	1'760	2'936	2'943
Neuchâtel	383	370	381	(40.-)	2'242	2'313	1'858
VdR Ouest	44	49	50	(23.-)	92	175	184
VdR Nord	103	112	104	(34.-)	619	619	633
VdR Est	50	55	65	(31.-)	57	64	52
VdT	228	228	173	(29.-)	2'108	1'626	1'769
Total	2576	2844	2238	(35.-)	13608	14789	14401

Ce tableau permet de dégager les conclusions suivantes :

- Le potentiel financier des paroisses est réel. Bien que les résultats annoncés par les paroisses soient souvent déficitaires, la fortune globale (l'actif) a tendance à augmenter. Ceci d'autant plus que certaines paroisses ont procédé à des amortissements.
- Il y a une forte disparité entre les paroisses, tant au niveau des recettes que des actifs.
- La lecture attentive du tableau suscite des questions, auxquelles devrait répondre une future présentation synoptique détaillée (voir résolutions).

4. Utilité de la vue d'ensemble des ressources financières de l'EREN

La vue d'ensemble des ressources paroissiales présente les avantages suivants :

- Les paroisses peuvent se comparer entre elles.
- Les volumes financiers sont mesurables pour l'EREN en entier, pas seulement pour la caisse centrale. Les résultats consolidés sont utiles dans le cadre des négociations avec les partenaires externes, par exemple.
- L'évolution en fonction du temps peut être déterminée, tant pour la caisse centrale que pour les paroisses.
- La vision globale permet au Synode d'envisager des rééquilibres financiers au sein de l'EREN.
- Les ressources mises en évidence peuvent susciter de nouveaux projets.

5. Mise en commun des ressources

En plus du recensement des ressources des paroisses, la motion demande des propositions quant à la gestion et à l'utilisation de l'ensemble des ressources. Implicitement, cela signifie que des flux financiers sont envisagés entre les paroisses, et entre les paroisses et la caisse centrale. Les quelques exemples ci-dessous illustrent ce qui se fait déjà dans ce domaine.

6. Ce qui se fait à l'EREN

Aujourd'hui déjà, l'EREN pratique une forme de péréquation financière. En effet, le nombre de postes ministériels d'une paroisse se calcule essentiellement en fonction du nombre de protestants sur son territoire. Il ne dépend pas du revenu de la contribution ecclésiastique. Par conséquent, les régions riches, dont les membres paient beaucoup de contribution ecclésiastique, subventionnent les régions modestes. Toujours au chapitre des équilibres financiers, il faut se remémorer l'appel de fonds lancé par la caisse centrale en 2007. Pour résoudre une crise de liquidité momentanée, les membres de l'Eglise et les paroisses avaient été sollicités pour des prêts ou des dons. L'écho avait été remarquable. Plusieurs paroisses avaient répondu de manière très généreuse. Ainsi, les paroisses sont intervenues pour aider la caisse centrale de manière ponctuelle. Egalement au chapitre des flux financiers entre les paroisses et la caisse centrale, il faut mentionner le règlement en matière de frais professionnels ainsi que la répartition des charges dans le domaine immobilier (cures, salles de paroisse et autres).

7. Ce qui se fait déjà dans les Eglises romandes

Il est intéressant de noter que dans les Eglises des cantons de Genève et de Vaud, il existe également des flux financiers entre les paroisses et la caisse centrale. Il s'agit essentiellement d'un subventionnement contribuant pour plus de 2% au fonctionnement de la caisse centrale. Reporté à l'EREN, il s'agirait de Fr. 200'000.- environ par année. Cette information est donnée à titre indicatif, sans préavis sur une éventuelle pertinence pour l'EREN.

8. Autres besoins et potentiels à l'EREN

En plus de la crise de liquidité de la caisse centrale évoquée plus haut, d'autres besoins sont apparus dans l'EREN récemment. Les variations au tableau des postes, par exemple, ont mis en évidence l'intérêt de pouvoir amortir certains chocs. Il faudrait donc pouvoir financer des sur-quotas momentanés et disposer de moyens qui permettent de réagir à des besoins particuliers. En outre, des projets d'Eglise sont restés en mal de financement, tant au niveau synodal (projets évoqués dans le rapport sur les flux financiers au Synode de décembre 2008) que dans les paroisses. La difficulté est évidente lorsque les projets n'entrent pas dans les structures existantes de l'EREN. Une vision globale de la réalité financière de l'EREN, caisse centrale et caisses paroissiales, apporterait une nouvelle perspective face à de telles situations.

9. Idée pour la mise en oeuvre

Comment gérer l'utilisation de l'ensemble des ressources de l'EREN ? La motion évoque la planification financière. Il s'agit là de l'étape finale. Avant cela, il y a des projets à formuler et à évaluer, puis des décisions à prendre. A l'origine de toute démarche, il y a une demande. Celle-ci peut être de type ponctuel (demande pour un projet d'Eglise, pour le financement de sur-quota, un soutien de la caisse centrale, le soutien d'un projet paroissial, etc.) ou de type permanent (méthode de péréquation, automatismes financiers, etc.). Les demandes peuvent émaner des paroisses, mais aussi du Conseil synodal. Elles sont traitées par le Conseil synodal, qui en fait rapport au Synode. La décision finale appartient au Synode.

En résumé, l'application d'une forme de péréquation passerait par :

1. La formulation d'une demande, par une ou plusieurs paroisses ou par le Conseil synodal.
2. L'étude de la demande par le Conseil synodal, rédaction d'un rapport à l'attention du Synode, avec mise en évidence des implications budgétaires (planification financière).
3. La décision du Synode, puis intégration dans le budget.

10. Consolidation des comptes des paroisses et de la caisse centrale

Le tableau présenté en début de rapport fournit une vue intéressante. Néanmoins, il serait souhaitable d'aller plus en détail. La nature des recettes et des dépenses paroissiales (loyers, collectes, salaires, entretien des bâtiments, etc.) et des éléments de fortune (liquidités, titres, immeubles, réserves, etc.) sont des informations très pertinentes pour la démarche de la motion. Il n'est pas nécessaire

d'effectuer une consolidation comptable au sens strict du terme, qui serait irréalisable dans la situation actuelle des paroisses et peu utile. Mais une présentation détaillée de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN sur quelques pages permettrait une vue réaliste sur la situation financière de l'EREN et constituerait une base utile soit pour prendre des décisions novatrices, soit pour faire valoir les besoins de l'EREN auprès de partenaires. Le volume de travail pour son élaboration est estimé à 4 mois à plein temps, ce qui représente un coût de l'ordre de Fr. 30'000.-. L'investissement vaut la peine, compte tenu que le document reste utile pendant plusieurs années. Le Conseil synodal propose de reconduire l'opération tous les trois ans. Le coût réel est ainsi réduit à Fr. 10'000.- annuels.

L'élaboration d'une vision d'ensemble des comptes paroissiaux met en évidence un besoin latent dans l'EREN, celui de standardiser les plans comptables. Cette évolution pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir, en premier lieu pour la caisse centrale. En effet, il y a des attentes de toutes parts, tant au niveau des exigences des autorités (la comptabilité des institutions subventionnées est soumise au contrôle ordinaire) que des donateurs. Le sujet va donc revenir devant le Synode.

11. Conséquences pour les paroisses et le secrétariat général

La mise en application des idées de la motion ouvrira la voie à une nouvelle dynamique dans l'EREN grâce à des méthodes de financement inédites. Mais les différents acteurs pourront être appelés à délier leur bourse, sur la base de décisions prises par le Synode. En outre, le secrétariat général devra gérer ces nouveaux flux financiers et en assurer la transparence. Il en découle une charge de travail supplémentaire.

12. Résolutions proposées

Comme les députés peuvent le lire, le Conseil synodal soutient largement l'intention de la motion. Pourtant, les éléments de détails suivants posent difficultés :

- Le mot "Consolidation" crée une ambiguïté. Il ne s'agit pas d'une consolidation comptable au sens strict, mais d'une forme de présentation synoptique des données comptables significatives.
- Les délais ne sont pas coordonnés avec le rythme prévu : il ne sert à rien de compléter une planification financière qui arrive quasiment à terme ; il faut plutôt prévoir les choses dans la prochaine planification financière. Le délai de décembre 2011 est trop rapide pour à la fois mettre en place les outils, obtenir les collaborations des paroisses et intégrer les données.
- Il n'y a aucune évaluation financière. Il est de la responsabilité du Synode d'engager les moyens financiers pour réaliser les projets qu'il décide.

Formellement, le texte de la motion doit être voté tel que proposé par les motionnaires. Le Conseil synodal propose donc au Synode de refuser la motion et d'accepter la résolution du Conseil synodal qui reprend les intentions de la motion en en corrigeant certaines modalités.

Résolutions

1. Le Synode refuse la motion dans sa formulation initiale :

"Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir
- de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011."

2. "Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement des ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- d'accompagner la prochaine planification financière de propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir

- de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de la session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense annuelle supplémentaire de Fr. 10'000.- qui s'ajoute dès le budget 2011."

Extrait du PV de la 161^e session

8. Rapport n°4 du Conseil synodal concernant la motion "mise en commun des ressources de l'EREN"

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que dans les deux paroisses qu'il a visitées pour la préparation du Synode, des personnes lui ont fait part que la motion leur semblait compliquée et que ce serait plus simple si les présidents se parlaient entre eux pour trouver des solutions aux problèmes financiers, idem pour le secrétariat général. Cela éviterait le passage devant le Synode. Ces remarques confirment un réel intérêt concernant la motion présentée. Toutefois, même si cette solution simplifiée paraît logique à première vue, elle présente des inconvénients. Sur le plan purement réglementaire déjà, elle ne permettrait pas de financer des postes ministériels. Ensuite, elle introduirait un fonctionnement opaque dans l'Eglise, avec des paroisses qui s'impliquent et d'autres restant dans l'ombre. Et pire encore, elle pourrait déboucher sur des alliances entre certaines paroisses du Haut et du Bas !

Ce que propose la motion, c'est de discuter de ces choses au Synode.

Dans certaines séances de préparation, il a été question de « péréquation », cette immense pieuvre qui suce de l'argent et le recrache de l'autre. Ou encore, le gouffre de la Caisse centrale commune, rempli d'argent et de dettes, qui engloutit l'argent des paroisses, dont on ne maîtrise plus rien. Il n'est pas question de péréquation mais de solidarité, bien vécue par toutes les parties.

M. Bonanomi répond à quelques questions et remarques qui sont survenues dans les paroisses, à savoir :

- Dans le tableau financier il manque les colonnes avec les charges et les résultats financiers par manque de place. Les résultats des paroisses sont déficitaires en moyenne. Curieusement, la fortune globale a tendance à augmenter avec les années, ce qui est en fait une contradiction. Le recensement détaillé des ressources répondra à cette interrogation.

- Frs 30'000.— pour recenser les ressources des paroisses est une grosse somme. M. Bonanomi est d'accord, mais c'est aussi beaucoup de travail. A l'heure actuelle, malgré le plan comptable théoriquement unifié des paroisses, chacune d'entre elles représente un cas particulier. Le travail pour recenser et présenter ces données de manière cohérente est important. Il faut passer en revue, puis consolider les informations de manière unifiée.

- Dans certaines paroisses, l'esprit de Jean de La Fontaine a plané dans la salle, en particulier sa fable « La cigale et la fourmi ». Il serait faux et indécent d'assimiler certaines paroisses à des « fourmis travailleuses » et d'autres à des « cigales ayant chanté tout l'été ». Néanmoins, certaines paroisses dont les greniers sont bien remplis ou qui travaillent très fort pour les maintenir en état, se demandent si elles seront appelées un jour à consentir des dépenses, contre leur gré, par volonté du Synode. C'est une question importante. Les paroisses sont des associations indépendantes, aussi sur le plan financier. Si ce principe est perturbé, il risque de provoquer une démotivation et la désresponsabilisation des paroisses. Cela met en danger la base de l'Eglise.

M. Bonanomi termine en soulignant qu'il appartiendra à tous, Synode, Conseil synodal et en paroisse d'être très soigneux dans l'application de ce nouvel outil. Le principe de solidarité qui sous-tend la motion devra être appliqué de manière respectueuse, juste pour chaque paroisse, afin qu'il donne satisfaction à l'Eglise entière. Son but est de renforcer la communauté formée par tous.

La présidente ouvre la discussion.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, remercie le Conseil synodal pour le rapport et votera l'entrée en matière. Toutefois, le tableau de la page 24 est incomplet. Il faudrait standardiser les plans comptables des paroisses. Mais celle-ci devrait être le résultat de réflexion venant de la base et non du haut de la hiérarchie.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, propose de refuser l'entrée en matière pour les raisons suivantes:

- Dans le tableau comparatif, il n'est pas clair si les ressources des différentes paroisses sont établies avec les mêmes données ;
- L'entretien et le chauffage de certains temples sont à la charge soit des paroisses, soit des communes. En outre, certains lieux, bénéficient de la propriété des locaux, d'autres pas.
- Le travail à effectuer pour ce recensement des ressources disponibles et pour présenter une vue synoptique, est un travail qui lui semble considérable en cette période où il faut absolument faire des économies. Est-ce judicieux de recourir à une somme importante pour compter l'argent en caisse, travail qui est déjà très bien réalisé par les trésoriers, bénévolement.
- Il n'y a pas d'avantages et d'intérêts avec cette comparaison, mais plutôt un risque de division entre paroisses et paroissiens.
- Si un appel de fonds devait se reproduire comme en 2007, ce serait toujours possible.
- Il n'apparaît pas de difficultés financières majeures pour l'une ou l'autre paroisse.
- Ce travail leur semble prématuré.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que la standardisation des plans comptables n'est pas à l'ordre du jour. Le tableau présenté dans le rapport est basé sur des données variables.

La présidente procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

La présidente passe à la résolution 1 qui propose de refuser la motion dans sa version initiale et ouvre la discussion

M. Claude Waelti, à titre personnel, estime que le rapport soumis est ambigu et contradictoire, car il mêle deux notions fondamentales: d'une part le recensement des moyens et d'autre part la notion d'utilisation des moyens. Au niveau du recensement des moyens, le Conseil synodal ne veut pas de consolidation.

Il précise que la consolidation est le seul moyen pour recenser les biens.

La loi suisse d'ailleurs impose aux sociétés la consolidation selon l'art. 663 h du Code des obligations. Il trouve faux l'argument avancé par le Conseil synodal, à savoir que la consolidation est irréalisable dans la situation actuelle des paroisses. Il suffirait de faire un pont entre le plan comptable de la Caisse centrale et le plan de paroisse pour avoir une consolidation. Ceci lui donne l'impression que le Conseil synodal ne veut pas informer en traitant la consolidation comme un secret d'Etat.

Aussi, en revenant au tableau, il estime que s'il y a peu de place, il y a lieu de noter que ce qui est intéressant : le résultat des paroisses et leur fortune.

Concernant l'utilisation des moyens globaux, on parle de péréquation qui existe depuis longtemps, de prêt des paroisses et de règlements de prêts professionnels. Il lui semble qu'on a peu progressé en matière financière. Il a un peu l'impression du désir de voir couler la motion. On parle d'un immense travail devisé à 4 mois qui vaut 30'000 francs. En calculant, cela donne 43.- de l'heure, donc soit le montant est faux, soit l'estimation du travail est erronée.

Vu ces arguments, M. Waelti propose d'accepter la motion telle que proposée initialement et acceptée lors du dernier Synode.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime que la formulation de la motion n'est pas correcte. En effet, demander au Synode de refuser une motion qu'il a déjà acceptée lui semble juridiquement scabreux. Il propose :

« Le Synode prend acte que le Conseil synodal n'a pas pu traiter la motion dans sa formulation initiale » et ensuite on suit ce qui est proposé.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, répond que la seule manière de modifier une motion est de refuser l'ancienne et d'en voter une nouvelle.

Pour répondre à M. Waelti, il assure que son intention n'est pas de noyer la motion. A titre personnel, il est déçu que son rapport laisse entendre cela.

Pour une consolidation effective, c'est un travail énorme et il y a besoin d'uniformiser les plans comptables.

Nous préférons standardiser les plans comptables et ensuite procéder à la consolidation.

Dire que les recettes ne sont pas importantes sont peut-être des propos de boursicoteurs. Les recettes sont le chiffre d'affaires et c'est un chiffre important.

Lors de l'élaboration, il a noté une incohérence avec le terme « Fortune ». Il a mis Actifs. Quant à l'utilisation de ces fonds, il n'y a rien de prévu dans ce rapport.

M. Claude Waelti, croit en la sincérité de M. Bonanomi. En tant que financier, il a fait de la consolidation pendant 20 ans. Il sait donc de quoi il parle. Il a fait une estimation et cela est faisable en quelques mois. Si on attend d'avoir une uniformisation des plans comptables, on pourra attendre très longtemps.

L'immense problème n'est pas techniquement la consolidation, mais l'utilisation des moyens.

La présidente procède au vote de la résolution

1. Le Synode refuse la motion dans sa formulation initiale:

"Le Synode demande au Conseil synodal:

- **d'effectuer le recensement et la consolidation de toutes les ressources actuellement disponibles dans les paroisses**
- **de compléter la planification financière discutée le 10 juin 2009 par des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir**
- **de présenter cette consolidation et ces propositions au Synode qui suit le bouclage des comptes annuels, la première fois lors de la session de décembre 2011."**

Au vote, la résolution 1 est acceptée par 17 voix contre 16 et 4 absents

La présidente passe à l'amendement de la Résolution 2 de la paroisse du Joran.

"Le Synode demande au Conseil synodal :

- **d'effectuer le recensement des ressources patrimoniales ~~actuellement~~ disponibles dans les paroisses**
- **d'accompagner la prochaine planification financière de propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources, durant les années à venir**
- **de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de la session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense annuelle supplémentaire de Fr. 10'000.- qui s'ajoute dès le budget 2011 de Fr. 30'000.- qui s'ajoute aux budgets 2011 et 2012"**

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, a proposé cet amendement pour préciser de quelles ressources ont parlé. Pour une question de clarté, il propose de parler de ressources patrimoniales. Le deuxième volet était d'actualiser le recensement annuellement. Il lui paraît difficile aujourd'hui de donner un accord sans connaître les résultats. Ils proposent donc de se baser sur le budget 2011 et 2012 et au moment où le rapport sera présenté il faudra actualiser les données. Est-il nécessaire de consacrer 10'000 francs. par année ? Il estime que ce travail peut se faire dans le cadre du secrétariat général.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, se rallie à cet amendement, en ce qui concerne la 2^e partie. Par contre, le mot ressources remplacé par patrimonial laisse entendre quelque chose de figé. Les ressources sont en fluctuation. Nous souhaitons conserver la notion de ressources. Quant au 1^{er} point, le Conseil synodal préfère garder la première version.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, trouve important d'inverser les paragraphes 2 et 3 et de commencer au point 2 : après avoir dit d'effectuer un recensement des ressources, de demander que le Conseil synodal présente d'abord une vue synoptique, afin de faire ensuite une proposition quant à l'usage.

Dans le 3^e paragraphe de la planification, la paroisse du Val-de-Travers propose l'amendement suivant :

- **Suite à la présentation de la vue synoptique de la réalité financière de l'EREN, le Synode demande au Conseil synodal de lui faire, lors de la prochaine planification financière, des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources disponibles.**

Mme Nicole Rothenbühler, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, ne comprend pas que l'on soit prêt à s'engager dans des dépenses supplémentaires vu la situation financière actuelle.

M. Jacques Péter, paroisse du Joran, pourrait se rallier à la résolution du Val-de-Travers, s'il acceptait la partie concernant la dépense annuelle supplémentaire de Fr. 30'000.- avec le rajout de Fr. 30'000.— au maximum.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, accepte ce changement.

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes-Joux, demande si le Synode peut décider de l'usage des ressources d'une paroisse.

M. Michel Stauffer, dans l'esprit de ce qui a été demandé, si le Conseil synodal fait des propositions regrettables pour les paroisses, celles-ci ont tout le loisir de refuser.

M. Claude Waelti, précise que l'on discute sur une offre de 30'000 francs alors que l'on ne sait pas qui l'a faite. Ce n'est pas sérieux.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que le budget est proposé pour un travail qui va se faire sur trois ans. Il n'y a pas d'offre à chercher, il s'agit de personnes du secrétariat général qui feront ce travail. Cette somme de 30'000 francs représente des heures qui seront effectués par le secrétariat actuel, avec des aides externes et des bénévoles.

Le Conseil synodal se rallie à la combinaison des deux amendements, qui devient la résolution du Conseil synodal.

La présidente procède au vote.

Au vote, la résolution 2 est acceptée par 24 voix contre 9 et 4 abstentions et a la teneur suivante:

« Le Synode demande au Conseil synodal :

- d'effectuer le recensement des ressources actuellement disponibles dans les paroisses
- de présenter au Synode une vue synoptique de la réalité financière de l'ensemble de l'EREN lors de sa session de décembre 2012. Pour ce travail, le Synode approuve une dépense supplémentaire de Fr. 30'000.- maximum qui s'ajoute aux budgets 2011 et 2012.

- suite à la présentation de la vue synoptique de la réalité financière de l'EREN, le Synode demande au Conseil synodal de lui faire, lors de la prochaine planification financière, des propositions quant à la gestion et à l'usage de l'ensemble des ressources disponibles."

La présidente procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport du Conseil synodal et les résolutions sont acceptés par 25 voix contre 8 et 2 abstentions.

La présidente, vu l'heure, interrompt la session.

Elle rappelle que c'était le dernier synode auquel participe la pasteure Elisabeth Müller Renner. Elle la remercie ainsi que tous les participants.

Les points suivants seront traités lors du prochain synode.